

+

# L'arrimage entre un PDE et un SAD:

Oui c'est possible et,  
surtout, profitable.



Par Jean Landry  
Directeur de l'OBV Charlevoix-Montmorency  
Présentation du 13 mai 2014  
82<sup>e</sup> Congrès de l'Acfas  
Colloque no. 207



# PLAN DE LA PRÉSENTATION

1. **Le contexte** de l'arrimage
2. **Le projet** d'arrimage entre le SAD de La MRC de La Côte-de-Beaupré et le PDE de la zone Charlevoix-Montmorency
  - 2.1. La démarche
  - 2.2. Les résultats
3. **Les facteurs de réussite**



# 1. LE CONTEXTE

# + Comparaison SAD et PDE

PDE	SAD	Comparaison
Outil de gestion intégrée de l'eau	Outil de planification et de développement du territoire	<b>Même démarche de planification stratégique</b>
Loi sur l'eau (soumis à l'approbation gouvernementale)	Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (soumis à l'approbation gouvernementale)	<b>Doivent tenir compte des orientations gouvernementales</b>
Échelle du bassin versant	Échelle de la MRC	<b>Complexité d'arrimage</b>
Relève des OBV	Relève des MRC	<b>Partenariat indispensable</b>
Concerne les usagers et les gestionnaires de l'eau	Concerne les citoyens, les décideurs et les gestionnaires	<b>Mêmes acteurs concernés</b>
Aucun pouvoir de mise en œuvre	Pouvoir limité de mise en œuvre (réglementaire)	<b>Faiblesse face à la mise en œuvre des PDE</b>

# + L'eau et les défis municipaux

## Défis financiers et légaux

- Nouveau règlement sur la gestion des effluents d'eaux usées municipales
- Stratégie de protection et de conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable
- Révision du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.
- ↗ des dépenses et pertes financières en lien avec les problèmes d'eau
- ↗ du coût de construction et réparation des infrastructures
- ↗ de la complexité des démarches pour obtenir un CA
- Etc.

## Défis environnementaux

- ↗ des événements pluviométriques intenses
- ↗ des températures estivales (sécheresse)
- ↗ des risques d'inondation
- ↗ de la fréquence des débordements des stations d'épuration
- ↘ de la qualité de l'eau dans les lacs et cours d'eau
- ↗ des problèmes de traitement de l'eau potable
- Perte d'usage de l'eau
- Etc.

# + Les avantages de l'arrimage

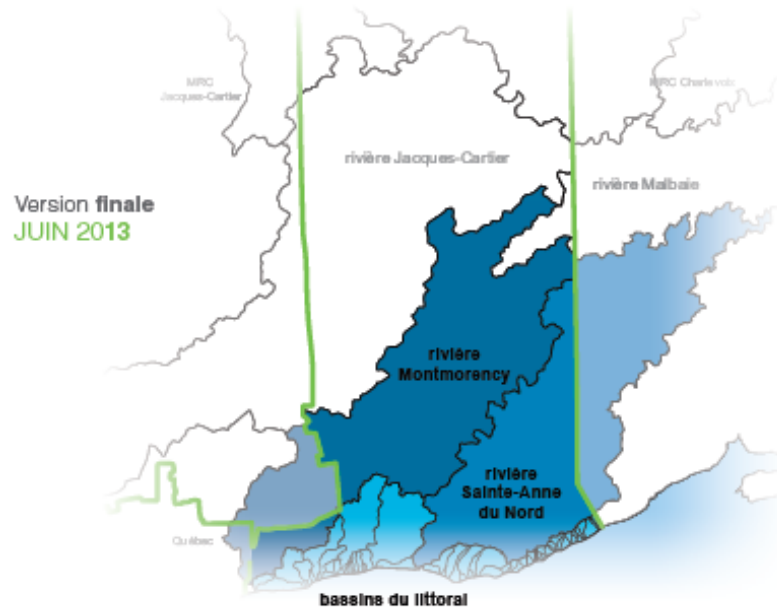
- Au plan **méthodologique** :
  - Partage d'expertises et donc des économies de temps et d'argent
  - Portraits et de diagnostics plus complets
  - Meilleure compréhension des liens de cause à effets existants entre les usages du territoire et les problématiques EAU.
- Sur le plan de la **consultation** :
  - Jumelage des mécanismes de concertation
  - Élargit et diversifie les auditoires
  - Facilite les consensus.
- Sur le plan de la **mise en œuvre** :
  - Intégration de mesures normatives plus spécifiques dans les règlements municipaux
  - Harmonisation des priorités et des échéanciers de réalisation.
  - Équité entre les municipalités dans les moyens de mise en œuvre.



# 2. LE PROJET

## RAPPORT D'ARRIMAGE

Entre le **plan directeur de l'eau** de la zone Charlevoix-Montmorency et le **schéma d'aménagement et de développement durable** de la MRC de La Côte-de-Beaupré





- Démarche issue de la planification stratégique de développement durable de la MRC
- Concordance des échéanciers
- Implications des acteurs
  - OBV Charlevoix-Montmorency
  - MRC de La Côte-de-Beaupré
  - ÉCOgestion-solutions

**Planification stratégique  
de développement durable**

Projet Juillet 2012

Plan de développement durable des collectivités de la Côte-de-Beaupré

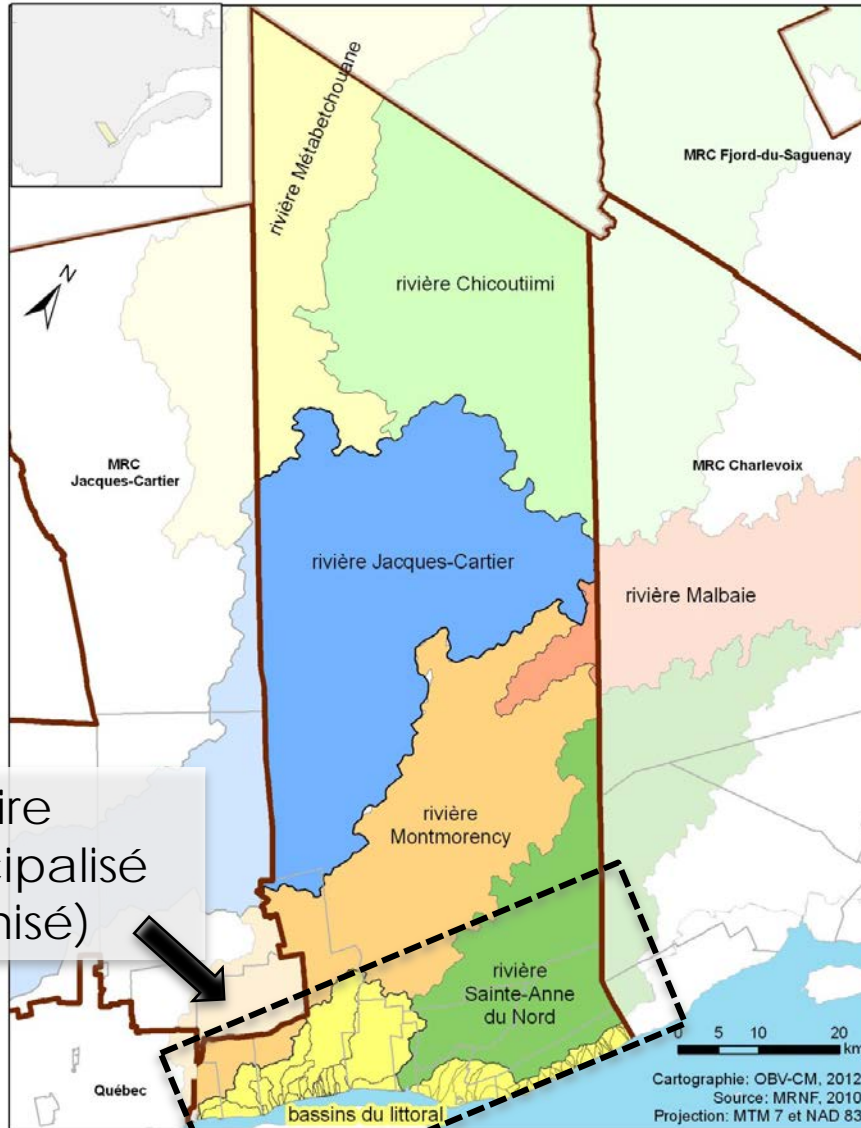
**MRC de La Côte-de-Beaupré**

MRC de La Côte-de-Beaupré  
S'UNIR POUR SERVIR



+ **2.1. LA DÉMARCHE**  
2.2. LES RÉSULTATS

# + Étape 1 – Portrait des ressources en eau à l'échelle de la MRC



Territoire municipalisé (urbanisé)

## 2.1. La démarche



## + Étape 2 – Diagnostic stratégique des ressources en eau à l'échelle de la MRC



### LES GRANDS ENJEUX DE L'EAU

Avoir accès à une eau de **qualité**

Avoir accès à une **quantité** d'eau suffisante

Assurer la **sécurité** des personnes et des biens

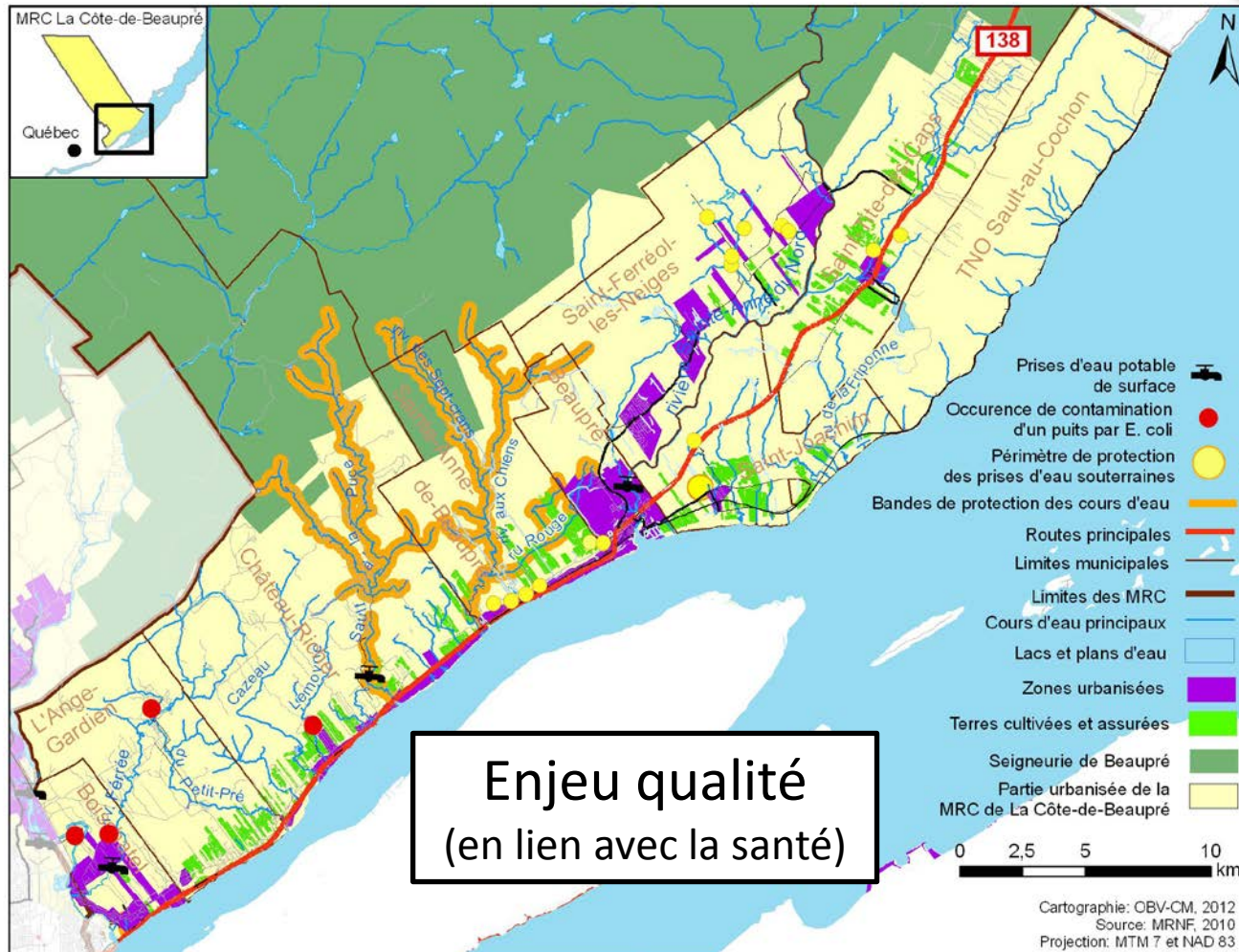
Favoriser l'**accessibilité** aux plans d'eau et cours d'eau

Protéger les **écosystèmes** aquatiques



# + Étape 2 – Diagnostic stratégique des ressources en eau à l'échelle de la MRC

*Où allons-nous?*



## 2.1. La démarche

## + **Étape 3** – Reconnaissance des axes d'intervention (SADD) et des orientations (PDE)



### LES ORIENTATIONS DU PDE

Protection de l'eau de surface  
 Protection des prises d'eau souterraine  
 Assurer un approvisionnement suffisant en eau potable  
 Réduire les risques à l'érosion  
 Favoriser l'accessibilité aux lacs et aux cours d'eau  
 Favoriser l'accessibilité au fleuve  
 Réduire les impacts des usages anthropiques sur l'eau  
 Protéger et mettre en valeur les écosystèmes

### LES AXES D'INTERVENTION DU SADD

Santé, bien être et sécurité des personnes et des biens  
 Préservation de la richesse et de la diversité des espaces naturels  
 Milieux de vie conviviaux et durables.  
 Pérennité des espaces récréatifs et touristiques  
 Protection et mise en valeur des milieux forestiers

# + Étape 4 – Définition des objectifs du PDE et priorisation par la MRC

*Où voulons-nous aller?*

Objectifs des PDE par orientation et axe

Montmorency  
Sle-Anne  
du littoral

## ORIENTATION 1 : AVOIR ACCÈS À UNE EAU DE QUALITÉ

### Axe 1 : Protection de l'eau de surface

OBJECTIFS			
Développer les connaissances sur la qualité de l'eau de surface	x	x	x
Protéger les prises d'eau de surface		x	x
Réduire les risques de contamination chimique	x	x	x
Réduire les risques de contamination en provenance des fosses septiques	x	x	x
Réduire les risques de contamination en provenance du réseau sanitaire	x	x	x
Réduire les risques de contamination d'origine agroforestière.		x	x
Réduire les risques de contamination en provenance du réseau routier.	x	x	x
Limiter les apports de sédiment en provenance des carrières, sablières et gravières.	x	x	x

### Axe 2 : Protection des prises d'eau souterraine

OBJECTIFS			
Développer les connaissances sur la qualité des eaux souterraines	x	x	x
Réduire les risques de contamination chimique de l'eau souterraine		x	x
Réduire les risques de contamination de l'eau souterraine en provenance des fosses septiques	x	x	x
Réduire les risques de contamination de l'eau souterraine liés aux usages agricoles	x	x	x

## ORIENTATION 2 : AVOIR ACCÈS À UNE QUANTITÉ D'EAU SUFFISANTE

### Axe 3 : Assurer un approvisionnement suffisant en eau potable.

OBJECTIFS			
Répondre aux besoins actuels et futurs de consommation d'eau.	x	x	
Réduire les usages inappropriés (gaspillage) de l'eau potable	x	x	x
Favoriser la saine gestion et la valorisation des eaux de pluie.	x	x	x

## ORIENTATION 3 : ASSURER LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

### Axe 5 : Réduire les risques associés aux inondations [à l'eau libre ou par embâcles]

OBJECTIFS			
Accroître la sécurité des biens et des personnes habitant en bordure des cours d'eau	x	x	x
Réduire les risques de dommages matériels associés aux crues subites, dans les cours d'eau très réactifs	x	x	x
Réduire les risques associés aux modifications de comportement du fleuve et à l'amplitude des marées		x	x

### Axe 6 : Réduire les risques associés à l'érosion

Réduire les risques associés à l'érosion.	x	x	
---	---	---	--

### Axe 7 : Réduire les risques associés aux zones karstiques

Sensibiliser et responsabiliser les gestionnaires à la problématique des zones karstiques	x		
---	---	--	--

## ORIENTATION 4 : FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ AUX PLANS D'EAU ET COURS D'EAU

### Axe 8 : Favoriser l'accessibilité aux lacs et aux cours d'eau

OBJECTIFS			
Augmenter la longueur des rives à caractère public.	x	x	x
Aménager des sites d'accès publics à certains lacs et cours d'eau pour les activités aquatiques récréatives.	x	x	x
Créer des corridors bleus/verts en vue de relier des sites récréatifs.	x	x	x

### Axe 9 : Favoriser l'accessibilité au fleuve

Créer des accès publics aux berges du fleuve.			x
Dégager des percées visuelles sur le fleuve à partir de la route 138.			x

## ORIENTATION 5 : PROTÉGER LES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES

### Axe 10 : Réduire les impacts des usages anthropiques sur l'eau.

OBJECTIFS			
Diminuer les apports en phosphore dans l'eau.	x	x	x
Contre les apports en sédiments dans le réseau hydrique.	x	x	x
Favoriser le maintien et la restauration des bandes riveraines.	x	x	x

### Axe 11 : Protéger les écosystèmes aquatiques

Identifier et protéger les écosystèmes exceptionnels, fragiles ou vulnérables.	x	x	x
Protéger les milieux humides.	x	x	x
Prévenir la propagation des espèces fauniques et floristiques envahissantes.	x	x	x

## + Étape 4 – Définition des objectifs du PDE et priorisation par la MRC

*Où voulons-nous aller?*



Priorise



SONDAGE AUX MUNICIPALITÉS  
sur l'importance des objectifs



## + Étape 5 – Catalogue d'action en aménagement du territoire pour la protection des ressources en eau

*Comment pouvons-nous y aller?*



Processus  
décisionnel



Propose  
Informe  
Influence

## + **Étape 6** – Intégration des actions dans le SADD et identification d'autres outils par la MRC

*Comment pouvons-nous y aller?*

### Trois types d'action :

- Qui s'intègre dans le SADD et le PDE
- Qui est prise en charge par la MRC de La Côte-de-Beaupré, mais qui ne s'intègre pas dans le SADD
- Qui se retrouvent seulement dans le PDE.

+ 2.1. LA DÉMARCHE  
**2.2. LES RÉSULTATS**

+ Dans le rapport d'arrimage

Objectifs principaux du PDE	Actions du SADD et du PDE	Axes d'intervention du SADD	Objectifs principaux du PDE	Actions du SADD et du PDE	Axes d'intervention du SADD
ENJEU 1 : LA QUALITÉ DE L'EAU			ENJEU 2 : LA QUANTITÉ D'EAU		
1 : Protection de l'eau de surface			3 : Assurer un approvisionnement suffisant en eau potable		
1.3. Protéger les prises d'eau de surface	1 - Protéger les prises d'eau potable de surface en limitant les interventions humaines dans	Santé, bien-être et sécurité des personnes	3.4. Favoriser la saine gestion et la valorisation des eaux de pluie	9 - Intégrer dans les schémas d'aménagements et les règlements d'urbanisme des mesures de gestion durable des eaux pluviales	Milieux de vie conviviaux et durables

Objectifs principaux du PDE	Actions du SADD et du PDE	Axes d'intervention du SADD
<b>ENJEU 1 : LA QUALITÉ DE L'EAU</b>		
<b>1 : Protection de l'eau de surface</b>		
1.3. Protéger les prises d'eau de surface	1 - Protéger les prises d'eau potable de surface en limitant les interventions humaines dans leurs bassins versants	Santé, bien-être et sécurité des personnes et des biens
1.5. Réduire les risques de contamination en provenance des fosses septiques	2 - À l'intérieur du périmètre d'urbanisation, exiger que les nouveaux développements soient conçus avec un réseau d'aqueduc et d'égout	Aménagement responsable et cohérent des milieux urbanisés
1.8. Réduire les risques de contamination liés aux usages forestiers	3 - Étendre à l'ensemble des catégories d'exploitants forestiers sur les terres privées et publiques, les normes qui encadrent l'abattage d'arbres dans les bassins versant des prises d'eau potable	Protection et mise en valeur des milieux forestiers

protéger les écosystèmes exceptionnels, fragiles ou vulnérables		et leur attribuer un statut de protection	richesse et de la diversité des espaces naturels.
11.2. Protéger les milieux humides	18 -	Introduire dans les règlements d'urbanisme des mesures de protection pour les milieux humides	Préservation de la richesse et de la diversité des espaces naturels.

## 2.2. Les résultats

- + Les actions sont bien identifiées dans les deux documents de planification

Dans le PDE de la rivière Montmorency

Objectifs principaux	Actions	Échéancier				Maître d'œuvre et partenaires potentiels
		2013-16	2017-20	2021 et +	8	
1.2. Développer les connaissances sur la qualité de l'eau de surface	2 - Mettre en place un programme d'analyse et de suivi de la qualité de l'eau de surface					OBV-CM, MDDEFP, MRC de la Côte-de-Beaupré, Ville de Québec, MRC de la Jacques-Cartier, Boischatel, CMQ, L'Ange-Gardien, Sainte-Brigitte-de-Laval, Château-Richer, Lac-Beauport, Stoneham-et-Tewkesbury
	3 - Assurer le suivi de la qualité de l'eau des lacs sensibles du bassin versant		•			
1.5. Réduire les risques de contamination en provenance des fosses septiques	4 - À l'intérieur du périmètre d'urbanisation, exiger que les nouveaux développements soient conçus avec un réseau d'aqueduc et d'égout					Action #2 de l'arrimage avec le SADD de la MRC-CDB
	5 - Adopter une politique régionale de mise aux normes des installations septiques accompagnée d'un programme de soutien technique ou financier					Action #A-2 prise en charge par la MRC-CDB

## 2.2. Les résultats

- + Les actions sont bien identifiées dans les deux documents de planification

Dans le SADD

Tableau 1 – Actions du Schéma d'aménagement et du PDE selon les enjeux de l'eau

ENJEU 1 : LA QUALITÉ DE L'EAU			
Actions du Schéma d'aménagement et du PDE	Axes d'intervention du Schéma d'aménagement	Orientation du PDE	Objectifs de gestion intégrée de l'eau du PDE
1. Protéger les prises d'eau potable de surface en limitant les interventions humaines dans leurs bassins versants	Santé, bien-être et sécurité des personnes et des biens	Protection de l'eau de surface	Protéger les prises d'eau de surface
2. À l'intérieur du périmètre d'urbanisation, exiger que les nouveaux développements soient conçus avec un réseau d'aqueduc et d'égout	Aménagement responsable et cohérent des milieux urbanisés	Protection de l'eau de surface	Réduire les risques de contamination en provenance des fosses septiques



# + Les fiches actions des PDE

*Quand? Qui et avec qui? Combien?  
Comment évaluer si nous y arriverons?*

Bassin versant de la rivière Montmorency

ACTION 4 (ARRIMAGE MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ - SADD)

À l'intérieur du périmètre d'urbanisation, exiger que les nouveaux développements soient conçus avec un réseau d'aqueduc et d'égout.

ENJEUX	ORIENTATIONS	OBJECTIFS
	1 : Protection de l'eau de surface	→ 1.5. Réduire les risques de contamination en provenance des fosses septiques
	2 : Protection des prises d'eau souterraine	→ 2.3. Réduire les risques de contamination de l'eau souterraine en provenance des fosses septiques
	10 : Réduire les impacts des usages anthropiques sur l'eau	→ 10.1. Diminuer les apports en phosphore dans l'eau

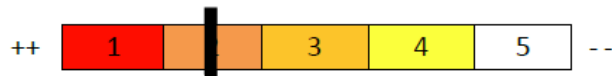
# + Les fiches actions des PDE

## *Quand? Qui et avec qui? Combien? Comment évaluer si nous y arriverons?*

### Problématique ciblée

La vigueur du développement immobilier a entraîné une forte rivalité entre les municipalités et les développeurs avec pour conséquence la construction de certains développements résidentiels récents construits sans services d'aqueduc et d'égout. Cette pratique favorise non seulement l'étalement urbain et tous les problèmes qui lui sont associés, mais elle risque aussi de faire perdurer les problèmes environnementaux associés aux systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées.

### Importance relative de la problématique



### Description de l'intervention

Cette action est prise en charge par la MRC de La Côte-de-Beaupré dans le cadre du projet d'arrimage entre le PDE et le SADD.

Les municipalités de la MRC auront la responsabilité d'intégrer cette obligation dans leur réglementation d'urbanisme.

### Type d'intervention

Acquisition de connaissances	Infrastructure, restauration de site
Formation, sensibilisation	Aménagement du territoire, réglementation

### Maîtres d'œuvre et partenaires potentiels

MRC de La Côte-de-Beaupré	OBV-CM
Municipalités de la Côte-de-Beaupré	

### Priorité d'intervention

2013-16	2017-20	2021 et +	∞
	•		•

### Indicateurs opérationnels

- Nombre de nouveaux terrains lotis sans service d'aqueduc et d'égout versus le nombre de terrains lotis avec service sur le territoire de la MRC.





# 3. FACTEURS DE RÉUSSITE

# + Les facteurs de réussite

- Une volonté politique
- Une implication motivée des partenaires
- Une démarche simple axée sur les résultats
- Une reconnaissance mutuelles des priorités de chacun des partenaires
- Une bonne connaissance des pouvoirs des administrations municipales



## L'arrimage entre un PDE et un SAD:

Oui c'est possible et, surtout, profitable.



**MERCI!!!**

Par Jean Landry  
Directeur de l'OBV Charlevoix-Montmorency  
Présentation du 13 mai 2014  
82<sup>e</sup> Congrès de l'Acfas  
Colloque no. 207